



IMPORTANT, L'ATTESTATION SCOLAIRE du SAVOIR-NAGER en 6ème

publié le 13/06/2019

Descriptif :

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique.

Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce).

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée à l'extérieur de l'école. (indispensable pour les colonies de vacances, centre aérés...)

Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement. Son acquisition est un objectif du cycle 3.

Durant les 3 prochaines semaines, les élèves ayant réussi le test se verront remettre l'attestation en question. Conservez la précieusement, aucun duplicata ne sera distribué.

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique.

Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce).

Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement. Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième.

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée à l'extérieur de l'école. (indispensable pour les colonies de vacances, centres aérés...)

Durant les 3 prochaines semaines, les élèves ayant réussi le test se verront remettre l'attestation en question. Conservez la précieusement, aucun duplicata ne sera distribué.

Document joint

 [parcours_du_test_savoir-nager](#) (PDF de 127.2 ko)